

Nombre de membres :  
- du conseil municipal : 23  
- en exercice : 23  
- présents : 21  
- pouvoirs : 1  
- absents : 1  
- prenant part à la délibération : 22

## **Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 20 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de Mme Dominique LONVIS, membre la plus âgée des membres présents du Conseil Municipal.

**Date de la convocation : 16 mars 2026 - Date de l'affichage : 23 mars 2026**

### **Membres Présents :**

ACKERMANN Murielle, ARNOLD Agnès, ASTROLOGI Tenessy, BLOQUEL Charlène, CAILLET Olivier, CARO Gérard, CONGE Pascal, ESTEBAN Jean-Jacques, FONTANET Elsa, GASIGLIA Éric, GIMENEZ Michel, GIRAL Nicolas, GRISOUL Philippe, GROS Frédéric, GROSJEAN Marie, HUBICHE Isabelle, LONVIS Dominique, ROUCHE-DIAZ Marie-Laure, ROUSSELLE Mickaël, RUY BERGEON Anaïs, SAIN Aimé

### **Membres ayant donné procuration :**

MANRESA Nancy à CONGE Pascal

### **Membres absents :**

GRAS Denis

**Mme Charlène BLOQUEL est élue secrétaire de séance.**

## **Délibération n°2026\_16 – DESIGNATION DES DELEGATIONS DES ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Rapporteur : Jean-Jacques ESTEBAN

Conformément à l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer certaines compétences au Maire, à ses adjoints et, dans certains cas, à des conseillers municipaux, afin d'assurer la bonne marche des services municipaux et la continuité du service public.

M. le maire détaille les délégations qu'il entend proposer :

- Pascal CONGE - 1<sup>er</sup> adjoint – Maire délégué de Saint-Christol – Ressources humaines, sûreté
- Éric GASIGLIA - 2<sup>e</sup> adjoint – Maire délégué de Vérargues – Finances, fiscalité, Commande Publique,
- Dominique LONVIS - 3<sup>e</sup> adjointe – Urbanisme, patrimoine, Affaires Générales
- Tenessy ASTROLOGI - 4<sup>e</sup> adjointe – Enfance et jeunesse
- Anaïs RUY-BERGEON – 5<sup>e</sup> adjointe – Communication, Culture et traditions

Des délégations seront également attribuées à des conseillers municipaux :

- Olivier CAILLET – Bâtiments, services techniques, travaux, voirie
- Michel GIMENEZ – Action sociale, Bien vieillir, aide alimentaire
- Gérard CARO – Vie Locale, Associations, Festivités
- Philippe GRISOUL – Sécurité, salubrité, Pratiques Environnementales
- Murielle ACKERMANN – Solidarités
- Isabelle HUBICHE – Environnement et transition énergétique

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

**Article 1 :** DE PRENDRE acte de la répartition des délégations telle que présentée ;

**Article 2 :** D'AUTORISER le Maire et les adjoints à exercer les délégations conformément aux compétences attribuées et à l'article L. 2122-18 du CGCT.

**Article 3 :** MANDATE le Maire pour accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre des délégations.

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire



Jean-Jacques ESTEBAN

Le Secrétaire



Charlène BLOQUEL

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.